



INDEPENDANCE

30 JUIN 2000

QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'INDEPENDANCE DU CONGO

**Notre pensée à tous doit se tourner vers les pionniers de l'émancipation africaine
et vers ceux qui, après eux, ont fait du Congo ce qu'il est aujourd'hui.
Ils méritent à la fois notre admiration et votre reconnaissance, car ce sont eux qui,
consacrant tous leurs efforts et même leur vie à un grand idéal,
vous ont apporté la paix et enrichi votre patrimoine moral et matériel.
Il faut que jamais ils ne soient oubliés, ni par la Belgique, ni par le Congo.**

(extrait du discours du Roi Baudouin prononcé aux cérémonies de l'Indépendance)

Indépendance cha cha to zui e
O Kimpuanza cha cha tubakidi
O Table Ronde cha cha ba gagner O
O Dipanda cha cha to zui e
(chanson de l'African Jazz)

Traduction:

L'Indépendance nous l'avons eue
O l'Indépendance nous l'avons eue
C'est à la Table Ronde qu'elle a été gagnée
O l'Indépendance nous l'avons eue

PATRICE LUMUMBA (1925 - 1961)

Hypothèses et controverses: D'abord, qu'était-il en réalité, Jefferson ou Savonarole?

Il naquit en 1925 à Katako-Kombe parmi les Batetela, tribu belliqueuse qui, sous la conduite de Ngongo Lutete, allié de Tippu Tip, s'étaient distingués aux côtés des Arabisés contre les troupes anti-esclavagistes de Léopold II. Ils menaient leurs razzias du Maniema et au Sankuru avant d'être arrêtés par les Belges. Sa haine de la Belgique, plutôt exceptionnelle parmi les hommes politiques congolais, aurait-elle été atavique?

On le retrouve aux études dans des missions catholiques, protestantes ensuite. Chez ces derniers, il se serait surtout intéressé aux œuvres de Sartre et de Karl Marx. Dégagé de la férule de ses maîtres, il se laissera séduire par le Ministre des Colonies, le libéral Buisseret, à une époque où les partis politiques belges multipliaient sourires et bonnes paroles devant ceux des Congolais qu'ils estimaient les plus "valables" pour les représenter en Afrique. Le futur héros national bénéficia donc d'un séjour en Belgique aux frais de la princesse, parée de bleu pour la circonstance. Plus tard, sans davantage d'états d'âme, le voilà à Accra, se ralliant à Nkrumah et à son nationalisme panafricain quelque peu teinté de rouge.

Une girouette politique? Ses partisans le nient. Donnons leur raison sur ce point. Leur leader semble bien avoir été un nationaliste naïf, sincère et exalté, mais maladroit et sans scrupules, utilisant toutes les opportunités pour faire avancer sa cause. La fin justifie les moyens? Oui, jusqu'à détourner les fonds déposés par ses compatriotes à la Poste de Stanleyville?



Condamné pour ce motif à un an et demi de prison après onze ans de services dans l'administration, ses partisans le présentent plutôt comme la victime d'une répression colonialiste dirigée contre le rédacteur d'articles et de discours démagogiques dans lesquels il excellait déjà.

A sa sortie de prison, ses talents persuasifs sont rapidement récupérés par une brasserie de Léopoldville. Vendant un peu partout dans le pays la bonne bière belge et des discours enflammés contre la Belgique il devient le très populaire fondateur du Mouvement National Congolais - le M.N.C./Lumumba, ainsi dénommé pour le distinguer d'un autre M.N.C., créé peu après par un rival, Kalonji. A l'époque, en effet, les partis politiques foisonnaient de toutes parts, dans la perspective d'une indépendance pas encore annoncée, mais que l'on devinait proche.

Le parti de Lumumba constituait cependant le seul à afficher une vocation nationale unitariste, les autres se satisfaisant d'une assise ethnique locale. Ce fut là que se dessina la ligne de fracture avec son principal concurrent, Kasa Vubu, Président de l'Abako, l'Alliance des Bakongo, plutôt fédéraliste.

A la suite des émeutes de janvier 1959, tous les deux sont arrêtés, mais Kasa Vubu, plus modéré, est rapidement relâché pour prendre une place, bientôt la première, dans la délégation congolaise, à la Table Ronde de Bruxelles, qui aboutira à l'annonce de l'Indépendance pour le 30 juin 1960. Lumumba, libéré à son tour sur les instances de Kasa Vubu, rejoignit cependant rapidement la table de conférence. Il n'en continua pas moins, dès que les négociations furent closes, à se distancer toujours davantage de celui qui lui avait permis d'y prendre part.

Un attelage hétéroclite sera donc placé à la tête de la République du Congo le 30 juin 1960.

La faille entre les deux leaders de l'Indépendance devient manifeste lors de la cérémonie d'installation des nouvelles autorités congolaises. A un Roi Baudouin paternaliste et à un Président Kasa Vubu amical et reconnaissant envers les Belges, succède à la tribune un Premier Ministre Lumumba haineux et vindicatif.

Quelques jours plus tard, l'armée, dont il était le responsable politique en qualité de Ministre de la Défense, se mutina et la Belgique évacua ses ressortissants sous la protection de ses soldats. A peu près simultanément, la riche province du Katanga fit sécession sous la conduite d'un Tshombe, ami des Belges, suivie bientôt par le Kasai de Kalonji. Le Congo rompit aussitôt ses relations diplomatiques avec la Belgique et fit appel à l'ONU contre son ancien colonisateur accusé contre toute vraisemblance de vouloir récupérer par les armes et les rébellions provinciales, ce qu'il avait abandonné sans lutte peu de jours plus tôt. Lumumba, désesparé devant les diables qu'il avait sortis de leurs boîtes, s'adressa à l'URSS, confirmant ainsi des sympathies qu'il avait dissimulées jusqu'à ce qu'elles furent révélées par le choix de son conseiller politique, un communiste belge.

Kasa Vubu, pour ne pas décevoir les puissances occidentales, ne peut alors que démettre un Premier aussi brouillon, lequel contesta aussitôt la légalité de la mesure et révoqua de son côté le Président de la République.

L'imbroglie atteignait son comble. Pendant que le Président de la République courait à New-York implorer de l'ONU une reconnaissance de sa légitimité, qu'il obtint sans peine, son Premier Ministre appelait à son secours les pays-frères d'Afrique. L'URSS ne lui avait en effet envoyé pour tout viatique qu'un avion chargé de conseillers en bonnes intentions et il lui fallait à tout prix des munitions plus substantielles que des discours déclamatoires dont il était déjà lui-même suffisamment prodigue. Mais les pays-frères, peu soucieux d'importer chez eux pareil désordre, se tinrent cois et laissèrent le tribun iconoclaste à ses gesticulations.

Le 14 septembre, le colonel Mobutu met fin à la crise gouvernementale en arrêtant Lumumba. Une tentative d'évasion de ce dernier, au cours de laquelle il tenta de soulever de nouveau la population, incite les nouvelles autorités mises en place par Mobutu à le livrer en janvier 1961 à son pire ennemi, le président du Katanga sécessionniste. Peu après son arrivée à Elisabethville, il sera condamné et mis à mort dans des conditions qui incitèrent des commentateurs à mettre en cause des interventions en sous-main de la CIA américaine et de la Belgique. Ce point devra être éclairci bientôt, en ce qui concerne cette dernière, par une commission parlementaire belge dont les conclusions seront probablement publiées au début de 2001.

Le mythe Lumumba, exalté par son martyr, survivra à son créateur. Né d'un peuple qu'il a entraîné dans son opportunisme désordonné, ou dans un idéalisme naïf et irresponsable, il entrera dans l'argumentaire populiste des pays-frères d'Afrique qui l'avaient abandonné, de ceux qui l'avaient trahi dans son propre pays, et dans le bloc soviétique.

Le discours de Lumumba: Analyse critique



Au cours d'une l'émission télévisée produite par la deuxième chaîne francophone belge au sujet de la commission d'enquête sur la mort de Lumumba, fut diffusé un extrait du discours que ce dernier prononça le 30 juin 1960 devant le Roi Baudouin, lors de la cérémonie d'installation du pouvoir indépendant congolais.

Pour la première fois depuis que les termes les plus violents en sont inlassablement répétés, on a révélé au grand public ce que les coloniaux savaient déjà, et qui motiva leur long silence à propos des allégations insultantes du discours: la délégation congolaise s'excusa de cet affront au cours du déjeuner qui suivit la cérémonie, et Lumumba lui-même fit amende honorable en prononçant un toast réparateur particulièrement flatteur pour la Belgique. Les téléspectateurs apprirent aussi que sa diatribe rageuse et mensongère, ainsi démentie par lui-même, constituait en réalité la réaction inspirée par le conseiller belge d'un Premier Ministre frustré d'un podium qui l'aurait hissé au même niveau que les deux chefs d'Etat belge et congolais. Le programme officiel de la cérémonie ne prévoyait en effet qu'un échange de discours entre le Roi et le Président de la République, qui s'étaient communiqué préalablement leurs textes respectifs.

Maintenant que l'heure est à la vérité, et que l'on renonce aux ménagements réciproques pour établir des relations plus saines, il est temps de réfuter les outrances et les contrevérités prononcées par un démagogue verbeux et irréfléchi.

Voici les textes de Lumumba, alignés sur la gauche en bleu italique, et les mises au point qu'ils appellent sur la droite:

Congolais, Congolaises,

Cette adresse rend, involontairement sans doute, hommage aux coloniaux. Avant l'arrivée des Belges, il n'y avait en effet ni Congolais ni Congolaises. Le territoire du Congo actuel était réparti entre une dizaine de "royaumes" et d'"empires" des savanes, et un beaucoup plus grand nombre de chefferies, petites et grandes, vassales ou dispersées ailleurs. Le Congo fut en réalité une construction de Léopold II, consolidée ensuite par la Colonie, qui essayèrent de lui assurer une certaine unité de langue, de religion et de culture, à partir d'un substrat bantou préexistant mais fort diversifié. Les Belges libérèrent en outre ses habitants de pratiques coutumières inhumaines et incompatibles avec le progrès, ainsi que des Msiri et autres tyrans auxquels ils étaient soumis, et des diverses formes d'esclavage qui sévissaient: la chasse à l'homme pratiquée par les Arabisés et leurs séides locaux, parmi lesquels les Batetelas, ethnies de Lumumba, étaient les plus redoutés - et celles, domestique et économique, traditionnelles depuis la nuit des temps. La véritable libération fut donc apportée par les Blancs, et l'indépendance l'aboutissement, imprévisible à l'époque, mais jugé inéluctable maintenant, des idées humanitaires, démocratiques et libérales importées par eux.

Combattants de l'indépendance, aujourd'hui victorieux.

Je vous salue au nom du gouvernement congolais.

A vous tous mes amis qui avez lutté sans relâche à nos côtés, je vous demande de faire de ce 30 juin 1960 une date illustre que vous garderez dans vos cœurs, une date dont vous enseignerez avec fierté la signification à vos enfants, pour que ceux-ci à leur tour fassent connaître à leurs fils et à leurs petits-fils l'histoire glorieuse de la lutte pour la liberté Cette lutte qui fut de larmes, de feu et de sang, nous en sommes fiers jusqu'au plus profond de nous-mêmes, car ce fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force.

La "lutte sans relâche de larmes, de feu et de sang" se limita pour l'essentiel à l'émeute du 4 janvier 1959 à Léopoldville suivie d'une "Table Ronde" belgo-congolaise à Bruxelles qui fixa précipitamment la date de l'indépendance au 30 juin 1960.

Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire. Nous avons connu le travail harassant exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou de nous loger décemment, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers.

La durée du travail des Noirs: elle était dans les villes semblable à celle d'usage en Belgique, sauf que l'on commençait la journée à 7 heures ou 7 h 30 du matin pour profiter des heures fraîches de la journée. On terminait, après une pause de 2 heures à midi, vers 17 h, cinq ou cinq et demi jours par semaine dans l'administration, les parastataux, les industries et les services, six jours dans les commerces et la domesticité. Sur les chantiers de construction et dans certaines entreprises sans contact avec le public on pratiquait le travail en un "shift" de 6 h du matin à 13 ou 14 h de l'après-midi. Dans les plantations, le travail à la tâche était généralisé; les tâches permettaient en général au travailleur,



qui commençait son travail à 6 heures du matin, de le terminer avant les heures chaudes. 20 h par mois constituait le maximum légal pour les réquisitions imposées aux collectivités indigènes pour l'entretien des routes locales et autres travaux d'intérêt général.

La durée du travail des Blancs: considérés comme personnel dirigeant, leurs prestations étaient illimitées.

Le pouvoir d'achat des salaires à Kinshasa était dix à vingt fois plus élevé qu'actuellement, et les barèmes des indigènes rejoignaient, abstraction faite de la prime d'expatriation d'environ 30%, ceux des salaires européens, ce qui permit de réaliser sans problème l'unification des statuts des "cadres" et des "travailleurs" dans les années 1959 à 1963. Cette unification n'est toujours pas réalisée actuellement en Belgique, où subsiste toujours la discrimination entre les "employés" et les "ouvriers". Quant aux primes d'expatriation, expression de la différence de rémunération pour un même travail entre un employé local et un étranger, elles sont actuellement infiniment plus élevées pour les eurocrates, onusiens et cadres des multinationales œuvrant dans le Congo indépendant d'aujourd'hui que dans le colonial de jadis.

Les soins médicaux étaient totalement à charge des employeurs, et gratuits pour la population non salariée dans les formations médicales de l'Etat et des Missions religieuses.

Les employeurs devaient assurer le logement gratuit leurs travailleurs, ce qui en général se réalisait dans les grandes entreprises et les plantations par la construction de "cités" dotées chacune d'un centre médico-social et d'un centre récréatif, que l'on appelait "le cercle", et qui comportait en général un cinéma dans une salle de réunion d'accès gratuit, un bar (bière payante), un terrain de football et, éventuellement, d'autres infrastructures culturelles et sportives. On trouvait aussi dans les cités une "cantine" où les travailleurs pouvaient s'approvisionner à bas prix en denrées et marchandises courantes.

L'enseignement était également gratuit, et généralisé au niveau primaire. Toutes les grandes entreprises et les établissements missionnaires importants dispensaient un enseignement professionnel du niveau secondaire. Ce que l'on appelait "enseignement professionnel" au Congo Belge incluait la formation des employés supérieurs et comptables, des infirmiers et assistants médicaux, ainsi que des techniciens supérieurs (capitaines de bateaux, laborantins, techniciens en électro-mécanique et électronique p.ex.), que l'on classe en Belgique dans l'enseignement professionnel supérieur. Il existait une université fréquentée à peu près exclusivement par des Congolais et deux autres universités fonctionnaient partiellement ou étaient en voie de constitution.

Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devons subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres.

Les ironies étaient réciproques, et les Congolais n'étaient pas les moins spirituels dans ce genre d'exercice. Les insultes et les coups étaient réprimés par les mêmes dispositions pénales qu'en Belgique, aggravées, pour les Blancs, par la menace d'expulsion pour atteinte à l'ordre public. A part quelques vantards et brutes qui ne faisaient en général pas long feu au Congo, comment le Blanc, souvent seul à la tête de dizaines, de centaines ou de milliers de Noirs, ou isolé avec sa famille en brousse aurait-il pu se permettre d'insulter et battre "matin, midi et soir" des Congolais "unis et forts"?

Qui oubliera qu'à un Noir on disait "tu" non certes comme à un ami, mais parce que le "vous" honorable était réservé aux seuls Blancs?

Le "tu" était paternaliste, et reçu comme tel. Les Noirs, de leur côté, percevaient les Blancs comme des "oncles" - dans leur droit coutumier, l'oncle était investi de la fonction paternelle à l'égard des enfants de ses soeurs - et en remerciement d'un bienfait disaient "tu es mon père et ma mère". Car, le plus souvent, les Noirs tutoyaient les Blancs - sauf les "évolués" comme Lumumba, qui, désirant être assimilés aux Blancs, considéraient que le "vous" aurait marqué le passage de la société noire, qu'ils auraient abandonnée, à une blanche dans laquelle ils se seraient intégrés. Les Blancs les considéraient plutôt comme l'élite d'une société noire qui accédait progressivement à l'âge adulte. Paternalisme toujours: les parents vouvoient-ils leurs enfants devenus majeurs?

Nous avons connu que nos terres furent spoliées au nom de textes prétendument légaux qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort.

Seules pouvaient être attribuées à d'autres que les indigènes les "terres vacantes". Chaque attribution donnait lieu à une "enquête de terre" destinée à protéger les droits des indigènes. Ces derniers ignoraient la propriété foncière individuelle, ne reconnaissant aux personnes et aux familles qu'un droit d'usage sur les terrains qu'elles occupaient. Au-delà tout était

collectif et mal défini. Les collectivités indigènes invoquaient donc généralement, au-delà des habitats et parcelles cultivées, des droits très étendus de cultures extensives, de chasse et de pêche, d'abattage en bois et forêts etc. qui donnaient lieu, après palabre, à indemnisation.

Nous avons connu que la loi n'était jamais la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir: accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres.

Les Noirs étaient régis par leur propre droit coutumier, interprété et mis en oeuvre par leurs propres juges. Les Blancs et les Noirs évolués relevaient des juridictions européennes qui appliquaient le droit écrit, fort semblable au nôtre en Belgique, sauf sur quelques points découlant de problèmes propres à la Colonie, par exemple le régime foncier, dont il a déjà été question, et une législation spécifique sur la protection des indigènes, considérés comme les plus faibles dans le rapport Noirs/Blancs.

Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses; exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort elle-même.

Encore l'outrance démagogique! Les "relégués" - qui l'étaient en raison du trouble à l'ordre public et non pour leurs opinions: Kasa-Vubu et Lumumba purent prêcher impunément l'Indépendance tant qu'ils n'ameutaient pas les foules - devaient retourner dans leur village d'origine ou, s'ils n'avaient plus d'attaches tribales, plutôt que d'aller en prison, dans un centre de détention extra-coutumier où chacun disposait pour lui-même et sa famille d'une maison individuelle et d'une parcelle de terre. Leurs conditions de vie étaient infiniment meilleures que celles auxquelles sont confrontés en Belgique les occupants de nos "centres fermés" pour immigrés.

Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les Blancs et des paillotes croulantes pour les Noirs, qu'un Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins des européens, qu'un Noir voyageait à même la coque des péniches, aux pieds du Blanc dans sa cabine de luxe.

Les Noirs vivaient dans leurs habitats traditionnels, comme les Blancs dans les leurs. Aurait-il fallu que ces derniers se construisent plutôt des "paillotes"? Aurait-il fallu aussi qu'ils s'imposent d'autorité au milieu des villages indigènes avec des magasins et cinémas ne correspondant en rien aux besoins, aux ressources et aux goûts des habitants? L'Office des Cités Indigènes s'efforçait plutôt d'améliorer les conditions de logement des Noirs en édifiant de vastes cités en matériaux durs, où les maisons individuelles étaient louées à très bas prix, et où la population pouvait trouver bars, terrains de sport et lieux de délasserment, dont des cinémas, adaptés aux moyens et façons de vivre de leur population. La séparation des cinémas, bars, restaurants etc. n'était d'ailleurs nullement institutionnalisée, comme en Afrique du Sud: c'était une situation de fait, chacune des deux communautés préférant vivre suivant ses propres normes. Une tentative fut faite, peu avant l'Indépendance, d'inviter les Noirs dans les établissements "Blancs", mais après un premier succès de foule, chacun rentra chez soi.

Dans les convois fluviaux existaient bien quelques cabines "de luxe", mais les Blancs voyageaient en général dans des cabines d'un confort inférieur à celui de la 2e classe des paquebots de l'époque. Les Noirs ne voyageaient pas à même la coque, mais dans des cabines à bord de bateaux à passagers intégrés dans les mêmes convois fluviaux, et non pas "aux pieds du Blanc".

Qui oubliera enfin les fusillades où périrent tant de nos frères, les cachots où furent brutalement jetés ceux qui ne voulaient plus se soumettre au régime d'une justice d'oppression et d'exploitation. Tout cela, mes frères, nous en avons profondément souffert.

Les "fusillades" où périrent des "frères" de Lumumba se limitèrent à la répression de l'émeute de Léopoldville. Quant aux cachots, disons plutôt qu'il existait des prisons, réservées comme partout aux condamnés de droit commun, mais à l'intérieur desquelles les détenus pouvaient circuler assez librement pendant la journée. Bien peu en ont d'ailleurs souffert, les condamnés étant en général astreints à ces "travaux d'intérêt général" que l'on prône tant en Belgique actuellement: défrichage, entretien de pelouses et de parcs, bouchage des trous dans les rues et les routes etc.

Mais tout cela aussi, nous que le vote de vos représentants élus a agréés pour diriger notre cher pays, nous qui avons souffert dans notre corps et dans notre coeur de l'oppression colonialiste, nous vous le disons tout haut, tout cela est désormais fini.

L' "oppression colonialiste" consistait en fait en un contrôle très strict de la population; papiers d'identité, "book" valant à la fois permis de travail, de séjour et de carnet de salaire, autorisation requise pour tout déplacement. Ces mesures visaient à limiter l'afflux vers les villes. Un permis du patron était également requis pour la circulation en ville européenne pendant la nuit. Dans ce sens, en effet, l'indigène n'était pas libre. Mais l'est-il davantage maintenant qu'il est exposé à tous les arbitraires policiers militaires et administratifs, tant des gouvernementaux que des rebelles de toutes obédiences?

La partie critique et virulente du discours se termine ici.

Soulignons que Lumumba n'a fait allusion ni aux "mains coupées", ni au "caoutchouc rouge", ni au "génocide de Léopold II", tant invoqués en Europe à charge de la colonisation belge. Ces épouvantables méfaits n'ont en effet laissé aucune trace, ni dans les souvenirs des familles des hypothétiques victimes, ni dans la mémoire collective d'un pays où les chroniques orales ont valeur historique. Lors de la représentation à Kinshasa d'un spectacle d'origine belge qui tendait à les accréditer, des spectateurs noirs s'étonnèrent: "Nous ignorions cela". N'est-ce pas la preuve que ces horreurs n'ont existé qu'en fonction des besoins de l'idéologie et des intérêts politiques des anticolonialistes?

Le discours de Lumumba traduit aussi la façon de penser des "évolués". Arrivés, souvent méritoirement, à un stade beaucoup plus élevé de développement que la masse, ils se détachaient de celle-ci, enviaient les privilèges qu'assurait l'appartenance à une autre "race", et ne pouvant parvenir à s'y intégrer, aspiraient à se substituer à elle pour diriger une nation qu'ils n'avaient cependant pas créée et dont, mentalement et culturellement, ils ne faisaient plus partie. Le mythe de l'indépendance leur permettra, tout en se reconstruisant un illusoire passé de martyrs, de se forger une identité de rechange, imprégnée de valeurs européennes, que leurs artistes sauront habiller de couleurs afros, au point d'en faire un des symboles de la nouvelle culture noire déracinée.

La suite du discours de Lumumba fera ainsi l'apologie, pour l'organisation du nouvel Etat, non pas de la "philosophie bantoue" mais bien de l'éthique des "Droits de l'Homme" et des idéaux démocratiques et humanitaires importés par les Européens. Qu'on en juge.

Ensemble, mes frères, mes sœurs, nous allons commencer une nouvelle lutte, une lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur.

Nous allons établir ensemble la justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail.

Nous allons montrer au monde ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté et nous allons faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique toute entière.

Nous allons veiller à ce que les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants. Nous allons revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles.

Nous allons mettre fin à l'oppression de la pensée libre et faire en sorte que tous les citoyens jouissent pleinement des libertés fondamentales prévues dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

Nous allons supprimer efficacement toute discrimination quelle qu'elle soit et donner à chacun la juste place que lui vaudront sa dignité humaine, son travail et son dévouement au pays.

Nous allons faire régner non la paix des fusils et des baïonnettes, mais la paix des cœurs et des bonnes volontés.

Le Congo Belge pouvait-il être considéré comme le modèle d'une société parfaite?

Certainement non, suivant les conceptions actuelles sur l'éthique des rapports entre les peuples développés et ceux qui le sont moins. Mais au spectacle qu'offre l'Afrique noire de nos jours, il n'est pas du tout évident que les politiques d'aide au développement d'aujourd'hui seraient plus efficaces que les coloniales d'hier.

De toute façon, formulées en termes moins haineux et mensongers, les aspirations à de légitimes évolutions auraient pu trouver un écho d'autant plus favorable parmi les Belges d'Afrique qu'ils étaient conscients d'une évidence: pour qu'une

indépendance aussi précipitée, et à l'égard de laquelle ils n'avaient pas caché leur scepticisme, ne tourne pas à la catastrophe, il leur fallait continuer leur tâche en demeurant les cadres administratifs et économiques du pays durant le long temps nécessaire à la prise en main progressive par les Congolais de tous les rouages d'une société évoluée.

Quelles furent, par contre, les conséquences d'un discours dont même les historiens congolais reconnaissent le caractère incongru?

Dans l'instant même, de vifs applaudissements de l'assistance congolaise, et une attitude glaciale des Belges. Le Roi, retenu à temps par son premier ministre, fut même sur le point de partir.

La fracture, comblée par la Table Ronde et l'indépendance quasi immédiate, ne se rouvrit cependant pas durablement entre les hommes politiques congolais et belges. Au contraire, les liens se resserrèrent. Les Congolais, effrayés par l'irréalisme et la démagogie du Premier Ministre, se regroupèrent en majorité autour du Président Kasa-Vubu, premier artisan de l'Indépendance et conforté dans sa réputation de Sage. Le groupe des modérés, dit de Binza, se constitua peu après autour de lui, contre un petit clan lumumbiste, et se rapprocha des Belges.

Les Américains, toujours hantés par la crainte d'une déstabilisation dont l'URSS aurait pu tirer profit, firent cause commune avec les modérés et les Belges pour "éliminer" un Lumumba, qui commettra quelques jours après son malencontreux discours la gaffe irréparable: l'appel au secours adressé à l'Union Soviétique et aux "pays frères" d'Afrique, lesquels s'avèrent peu enclins à se laisser déstabiliser à leur tour. Les sécessions katangaise et kasaienne, la reconnaissance par l'ONU de la seule légitimité de Kasa Vubu, fragiliseront encore davantage Lumumba. Isolé d'abord dans sa résidence de Kinshasa, prisonnier et fuyard ensuite, avant d'être rattrapé, il fut condamné à mort et exécuté au début de 1961, sur décision du gouvernement katangais dans des circonstances que la commission d'enquête belge contribuera probablement à élucider (1).

La population européenne se trouva confortée dans son opinion suivant laquelle une indépendance aussi précipitée ne pouvait mener qu'au désastre, et ceux qui le pouvaient bouclèrent leurs dernières valises. Toute l'administration belge quittera le Congo quelques jours après, chassée par la mutinerie d'une armée dont le responsable politique, le Premier Ministre et Ministre de la Défense Lumumba, avait perdu le contrôle, du Général en chef belge jusqu'au dernier des soldats congolais..

Le Congo commencera ainsi sa descente aux enfers.

(1) Signalons que la "Conférence Nationale Souveraine" du Zaïre a déjà enquêté à ce sujet. Ses conclusions, publiées dans le n° 1 du périodique congolais "Cœur d'Afrique", placent plutôt les responsabilités belges à l'arrière-plan. Le "Groupe de Binza", le gouvernement katangais et la CIA américaine, accusée de six tentatives de meurtre, sont davantage mis en cause.

(2) Voici la version de Tshombe, chef de l'éphémère Etat du Katanga, recueillie par Pierre Davister, ancien rédacteur en chef du "Courrier d'Afrique" et retrouvée par Jean de la Lune (Vlan, n° du 31 mai 2000) dans le "Pourquoi Pas?" n° 2357 du 31 janvier 1964, qui fut censuré à l'époque pour cette publication.

"La nécessité de retirer Lumumba de la circulation où il gêne beaucoup de monde date de peu après l'indépendance? Dès le mois d'août 1960, on en parle déjà à Léopoldville. Mais qui veut l'élimination du Premier Ministre de Kasa Vubu?

"Des éléments disparates, affirme Tshombe, qui ont raté le coche, des aigris qui souhaitent une nouvelle course au pouvoir. Il y a surtout des délégués de partis..... Moi, ajoute Tshombe, je n'avais aucun intérêt à la disparition de Lumumba. Au contraire, il faisait gaffe sur gaffe et donc donnait à l'indépendance du Katanga son véritable sens.

"En un premier temps, les partisans de l'élimination s'adressent aux représentants en Afrique de la Belgique qui n'a sûrement pas oublié les insultes de Lumumba au Roi le 30 juin 1960. Mais les Belges n'interviendront financièrement qu'avec prudence. Ils auraient versé, selon Tshombe, un acompte de 3 millions, puis d'autres par la suite, pour collaborer à l'élimination politique de Lumumba. L'argent fut employé, paraît-il à des moyens de contre-propagande lumumbiste.

" Une fois son Premier Ministre révoqué par Kasa Vubu, les événements s'enchaînent, mais, à l'entendre, l'homme fort du Katanga fait des pieds et des mains pour éviter qu'on "lui livre le paquet à Elisabethville.....".

"Ce n'est pas ce qui se passera. En janvier 1961, l'avion qui emmène le gêneur est interdit d'atterrissage à Bakwanga et file sur Elisabethville où, à court d'essence, il se posera. Mais Lumumba, qui a été frappé, battu, torturé, est mourant.

"Donc, dit Tshombe, il n'y a pas eu crime. Il est mort sans que l'on puisse faire quelque chose. Enterré à la sauvette, le cadavre sera exhumé quelques jours après et dissous dans de l'acide afin d'éviter les conclusions d'une commission spéciale de l'ONU.